

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2016

Date convocation : 13 décembre 2016

Affichage : 16 décembre 2016

Affichage compte-rendu : 23 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, M. Jean-Michel HARENT, Mme Martine HARZO, Mme Mélanie HERRANZ, M. Thierry JEAN, M. Stéphane LEBLANC, M. Michel MÉREAUX, M. Eric NOBLESSE, M. Eric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, Mme Christine SALLOT, Mme Stéphanie SAVARY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mme Martine HARZO excusée, ayant donné pouvoir à M. Alain GAGNE,
Mme Mélanie HERRANZ.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2016-42 Dissolution de la CCPL : intégration de la voirie dans l'actif de la commune.

Considérant la dissolution prochaine de la CCPL au 31 décembre 2016,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les termes du procès-verbal constatant l'intégration de l'actif relatif à la voirie dans l'inventaire de la commune,

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal,

DEMANDE à Mme la Trésorière de Bonnières de passer les écritures d'ordre non budgétaires relatives au transfert de biens ;

PREND NOTE que la voirie a une valeur de 1 258 874.49 €

2016-43 Dissolution de la CCPL : intégration de l'aire de sport dans l'actif de la commune.

Considérant la dissolution prochaine de la CCPL au 31 décembre 2016,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les termes du procès-verbal constatant l'intégration de l'actif relatif à l'aire de sport dont la valeur est de 74 440.40 € dans l'inventaire de la commune,

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal,

DEMANDE à Mme la Trésorière de Bonnières de passer les écritures d'ordre non budgétaires relatives au transfert de biens ;

2016-44 Dissolution du SIVOM de Lommoye : détermination de la clé de répartition.

Considérant la dissolution prochaine du SIVOM de Lommoye au 31 décembre 2016,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la clé de répartition calculée au métrage de voirie sur Boissy-Mauvoisin 8251 m, soit 8.80% du total de voirie intercommunautaire du SIVOM de Lommoye.

2016-45 Fusion de la CCPIF et de la CCPL : transfert de l'actif et du passif du service assainissement.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de de la République, et notamment son article 35 ;

Vu les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-18 du CGCT, relatifs aux compétences des EPCI et aux modalités de transfert d'une compétence à un EPCI ;

Vu les articles L1321-1 et L1321-2 à L1321-5 fixant les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016089-0002 en date du 29 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016148-006 en date du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye et de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France ;

Considérant le procès-verbal de mise à disposition des biens, et le certificat administratifs, annexés ;

M. le Maire indique que les communautés de communes des Portes de l'Ile d France et du Plateau de Lommoye vont fusionner au 1^{er} janvier 2017, et qu'il convient, à ce titre, de transférer le service assainissement à la nouvelle intercommunalité.

M. le Maire ainsi que dans le cadre du transfert de structure et de compétences, la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers doit être établie contradictoirement entre les collectivités par procès-verbal.

Il indique que l'état de l'actif, en accord avec le trésorier de la perception de Bonnières, est constitué des éléments joints en annexe (état de l'actif de la collectivité)

Il précise le détail des subventions perçues pour l'achat des biens de l'actif :

Article	Désignation	Montant
1318	Subventions reçues	349 635.56 €
13918	Reprise faite à hauteur de	206 992.14 €
	Solde	142 643.42 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes du procès-verbal constatant la mise à disposition de l'actif concernant le service assainissement à la nouvelle intercommunalité ;

AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal annexé ;

DEMANDE à Mme la Trésorière de Bonnières de passer les écritures d'ordre non budgétaires relatives au transfert de biens ;

2016-46 Fusion de la CCPIF et de la CCPL : autorisation au Président intérimaire.

Considérant la fusion des communautés de communes des Portes d'Ile de France (CCPIF) et du Plateau de Lommoye au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le transfert des immobilisations et des emprunts du service assainissement à la CCPIF,

Dans l'attente de la mise en place du Conseil Communautaire et du vote du budget 2017,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE le Président intérimaire à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissements pour l'ensemble des budgets à partir du 1^{er} janvier 2017 et dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2016 ;

QUESTIONS DIVERSES

- Comme chaque année, les sapins pourront être déposés à l'endroit prévu sur le parking de la salle des fêtes, pour être ramassés le 16 et 17 janvier 2017 par la CCPIF.
- Les calendriers 2017 avec le planning de collecte des ordures ménagères et sélectif devraient arriver d'ici peu. Aucun changement à signaler malgré l'adhésion à la CCPIF au 1^{er} janvier 2017.
- De même l'accès à la déchetterie de Flacourt et celle de Garennes sur Eure sont conservés. A compter de janvier 2017, il est également possible d'accéder à celle de Freneuse après établissement d'une carte d'accès auprès des services de la CCPIF.
- Mail de M. Franck GAREAU : L'aménagement d'un stop rue des tilleuls / RD 110 a résolu certains problèmes de sécurité routière mais le virage reste problématique. En effet depuis que la rue de la mare des saules est en sens unique, la circulation est plus importante sur la RD110 et M. Gareau informe l'assemblée que son mur de clôture a subi 4 impacts depuis. Il souhaiterait que le Conseil municipal réfléchisse à des solutions à apporter à ce problème. Le Maire souligne le fait que la sécurité routière est un problème à étudier plus généralement sur tout le territoire de la commune et propose de réunir une commission sécurité routière pour y travailler.
- Acquisition d'un terrain à la Belle Côte : M. Eric PENON présente une simulation d'emprunt de 330 000€ pour l'éventuel achat d'un terrain qui permettrait après revente de 8 lots à bâtir, l'aménagement d'une aire de jeux. Le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour avancer dans ce projet. Le Conseil municipal ne disposant pas d'assez d'informations ne souhaite pas se prononcer pour le moment.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 21 FEVIER 2017 A 20h30

Cette date est susceptible d'être modifiée en fonction du calendrier à paraître des réunions de la CCPIF.

La séance est levée à 20h55

